

No. 289.

1ère Session, 5e Parlement, 18 Victoria, 1855.

B I L L .

Acte pour amender la loi qui règle la qualification foncière des juges de paix, en réduisant le montant de la dite qualification.

Reçu et lu, la première fois, mercredi, 13 mars 1855.

Seconde lecture, lundi, 22 mars 1855.

M. POULIOT.

QUEBEC :
IMPRIME PAR LOVELL ET LAMOUREUX.